



COALITION GUINEENNE POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE

**CGCPI**

Membre de la Coalition Mondiale pour la Cour Pénale Internationale  
Membre de Réseau Africain pour la Justice Pénale Internationale

**COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A LA VISITE EN GUINEE DU  
BUREAU DU PROCUREUR PRES LA COUR PENALE  
INTERNATIONALE (C.P.I)**

**«L'espoir devient plus grand chez les victimes quant à la tenue du procès  
des massacres du 28 Septembre 2009 »**

Le Bureau du Procureur près la Cour Pénale Internationale a effectué une visite de trois (3) jours en République de Guinée, dans le cadre des préparatifs de l'organisation matérielle du procès des massacres du 28 Septembre 2009.

En effet, cette visite intervient après l'annonce des autorités de la transition de la tenue du procès des massacres du stade de Conakry, après une longue attente qui a duré treize (13) ans.

Conduite par le Procureur Adjoint de la Cour Pénale Internationale, Monsieur **Mame Mandiaye NIAN** et accompagné de Messieurs **Claus Molitor** et de **Abdoul Aziz MBAYE**, la délégation a accordé une audience à la **Coalition Guinéenne pour la Cour Pénale Internationale (C.G.C.P.I)**, le mardi 6 septembre 2022 pour échanger sur les enjeux liés à l'organisation du procès des massacres du 28 Septembre 2009.

Les échanges ont porté sur la volonté affichée par le Gouvernement guinéen à travers le compte-rendu du conseil des ministres du 14 juillet 2022, mentionnant l'instruction faite au Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme d'organiser le procès des massacres du 28 Septembre 2009 avant la date du 28 Septembre 2022.

Les deux (2) parties ont échangé également sur les aspects techniques et sécuritaires devant accompagner la tenue du procès des massacres du 28 Septembre 2009 dans le respect des droits des victimes.

Le Bureau du Procureur près la Cour Pénale Internationale a réaffirmé à la **Coalition Guinéenne pour la Cour Pénale Internationale** son engagement à accompagner le Gouvernement guinéen dans l'organisation du procès des

massacres du 28 septembre 2009, à travers le principe de la complémentarité comme prévu par les dispositions de l'article 01 du Statut de Rome du 17 juillet 1998. Monsieur le Procureur adjoint près la C.P.I a invité les victimes et leurs représentants à tenir bon et pousser très fort afin que la justice réclamée tant de fois soit effective.

Les deux (2) parties ont convenu de maintenir le contact pour l'atteinte et la réalisation des attentes des victimes des massacres du 28 Septembre 2009.

Conakry, le 10 septembre 2022

Pour le Bureau Exécutif National

Le Président

Maitre Hamidou BARRY